



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Lieu historique national du Canada du

Col-Athabasca

Énoncé de gestion

2017



DÉCEMBRE 2017

Lieu historique national
du Canada du
Col-Athabasca

Énoncé de gestion

Approbation

Approuvé par :



22 December 2017

Alan Fehr
*Directeur d'unité de gestion
Parc national Jasper
Parcs Canada*

Date

L'Agence Parcs Canada gère l'un des plus grands et des plus beaux réseaux d'aires naturelles et historiques protégées de la planète. Elle a pour mandat de protéger et de mettre en valeur ces lieux patrimoniaux dans l'intérêt des générations actuelles et futures, tant pour leur agrément que pour l'enrichissement de leurs connaissances. Le présent énoncé de gestion expose l'approche et les objectifs adoptés par Parcs Canada pour la gestion du lieu historique national du Col-Athabasca.

Le lieu historique national du Canada du Col-Athabasca est reconnu pour le rôle qu'il a joué dans la traite des fourrures en tant qu'élément de l'axe de transport principal entre le Canada et l'Oregon, de 1811 jusqu'au milieu des années 1850.

Le col Athabasca chevauche deux provinces en traversant la ligne continentale de partage des eaux de l'Ouest canadien. Du côté de l'Alberta, il est situé entièrement dans le parc national Jasper. Du côté de la Colombie-Britannique, il est géré par le ministère des Forêts, des Terres et de la Mise en valeur des ressources naturelles, qui en a fait un sentier patrimonial occupant un couloir de 200 m de largeur. Plus précisément, le lieu désigné s'étend des prés Kane, dans le parc national Jasper, à la rivière Wood, ce qui correspond à une bande de terrain de 18 km de longueur.

Fréquentés par les Autochtones depuis des millénaires, le col Athabasca et le lac Committee Punch Bowl, qui en coiffe le sommet, sont devenus des éléments emblématiques de l'histoire de la traite des fourrures dans l'Ouest canadien, et ils sont étroitement liés aux récits de Thomas l'Iroquois, de David Thompson et d'autres Canadiens, de même qu'au lieu historique national du Col-Yellowhead et au lieu historique national Jasper House, dans le parc national Jasper. Le cadre sauvage crée un puissant esprit des lieux et un lien étroit avec le passé.

Approche de gestion

Le côté albertain du col est entièrement compris dans la réserve intégrale (zone II) du parc national Jasper, et il est administré par Parcs Canada. En Colombie-Britannique, la propriété a été classée site provincial, et elle ne peut faire l'objet de modifications qu'avec l'obtention d'un permis de la Direction de l'archéologie du gouvernement provincial. De plus, la province a attribué le statut de zone d'aménagement de la vieille forêt aux deux bassins hydrographiques du col, de sorte que les parcelles boisées sont gérées à titre de vieux peuplements.

Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique continueront de travailler ensemble pour veiller à ce que le col soit protégé et géré de manière uniforme et pour mieux faire connaître la valeur de ce paysage culturel exceptionnel ainsi que son rôle dans l'histoire canadienne. À cette fin, les deux partenaires entendent établir une relation solide avec les peuples autochtones, afin que les connaissances, les valeurs et les activités traditionnelles associées au col soient intégrées à la protection et à l'interprétation du secteur.

Pour obtenir une carte, prière de consulter le site suivant :
<http://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/ab/athabasca/visit>

Objectifs de gestion

1. Collaborer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de veiller à ce que le lieu historique soit géré dans le respect des compétences de chaque administration et de manière à faciliter l'atteinte des objectifs et des buts communs en matière de protection, d'interprétation et d'expérience du visiteur.
2. Travailler en collaboration avec les peuples autochtones à la planification, à la gestion et à l'exploitation des lieux patrimoniaux et s'engager à établir avec les collectivités autochtones des relations mutuellement bénéfiques fondées sur la confiance, le respect et la compréhension. Dans le dossier de la gestion du lieu historique national du Col-Athabasca, travailler avec les collectivités autochtones qui ont des liens avec le parc national Jasper afin d'intégrer leurs valeurs et leurs connaissances traditionnelles aux activités liées à la protection, à l'interprétation et à l'expérience du visiteur.

3. Protéger les ressources culturelles et naturelles du col afin d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique, de protéger les écosystèmes de la réserve intégrale et d'assurer l'intégrité écologique du parc national Jasper dans son ensemble.
4. Travailler en collaboration avec des partenaires et des intervenants afin de mieux faire connaître le lieu historique et le réseau de lieux historiques nationaux associés au col Athabasca et au parc national Jasper, d'amener le public à en saisir toute l'importance et d'y offrir de nouvelles expériences aux visiteurs.
5. Faciliter la création de possibilités d'apprentissage et d'expériences à distance pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre au col Athabasca en mettant en place un programme de communications et d'interprétation instructif et stimulant.

Lien :

Aperçu du lieu historique national du Col-Athabasca :

<http://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/ab/athabasca>

Renseignements :

Unité de gestion Jasper
Parcs Canada
C.P. 10, Jasper (Alberta) TOE 1E0

Adresse de courriel : pnj.jnp@pc.gc.ca
N° de téléphone : 780-852-6176